



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 98710

Texte de la question

Tout en ayant conscience des efforts engagés par les institutions communautaires en vue d'offrir des versions multilingues de leurs sites internet, pour satisfaire les exigences des traités et une légitime aspiration des États, des entreprises et des citoyens à recevoir une information dans leur propre langue, force est de constater que des pans entiers de compétence demeurent encore proposés sous une seule version linguistique. M. Bruno Bourg-Broc prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir l'assurer que la priorité politique de communication à la commission ira donc à la traduction. Parmi les retards importants qui ont été pris et qu'il convient de combler au plus vite, il y a lieu de pointer les sites de la Commission consacrés à la diplomatie, tous unilingues actuellement, dans ce domaine pourtant clé des relations qu'entretient l'Union européenne avec nos partenaires. Ainsi en est-il du portail général (<http://europa.eu.int/comm/world>), et des sites stratégiques dédiés à l'élargissement (<http://europa.eu.int/comm/enlargement>), à la « politique européenne de voisinage » (<http://europa.eu.int/comm/world/enp>), et aux relations extérieures (<http://europa.eu.int/comm/external/relations>).

Texte de la réponse

La Commission européenne a été interpellée à différentes reprises sur la question de la traduction dans les différentes langues officielles de l'Union européenne de ses sites internet, par les autorités françaises, comme d'ailleurs par des membres du Parlement européen. À ce jour, la situation demeure cependant insatisfaisante, en particulier sur les sites consacrés aux relations extérieures de l'UE. Les services de la Commission ont jusqu'à présent mis en avant leurs difficultés à faire face à l'élargissement du 1er mai 2004 et à ses conséquences en matière de traduction. Ils font également part de leur volonté de pouvoir proposer une information dans le plus grand nombre de langues officielles de l'Union européenne. C'est en effet, pour la Commission, un élément essentiel de crédibilité et de légitimité. Afin de s'adapter au nouveau contexte linguistique, les services de la Commission ont engagé des réformes de structure dont les premiers résultats tangibles devraient se manifester au cours des prochains mois. À défaut, le Gouvernement formulera des observations aux responsables de la Commission sur ce sujet qu'il suit avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98710

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6918

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10052